

## DIPLÔMES

RENDEZ-VOUS  
EN  
FRANCE

# LA COTUTELLE INTERNATIONALE DE THÈSE ET LES PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Période de travail et de création, le Doctorat offre une réelle expérience professionnelle au jeune chercheur. Le doctorant est formé *pour* la recherche et *par* la recherche. Le développement des cotutelles de thèse participe de l'effort d'internationalisation mené par les établissements d'enseignement supérieurs français. Ce type de partenariat international est fondé sur une coopération scientifique bilatérale où l'expertise de deux directeurs de recherche permet la réalisation d'un travail original par le futur Docteur. La cotutelle internationale constitue une forme spécifique de codirection. Elle s'inscrit dans les limites d'une convention qui encadre l'ensemble des modalités du Doctorat, de l'inscription à la soutenance et à la délivrance d'un ou de plusieurs diplômes.



Recherche sur les mutations de la drosophile.

### Définition

La cotutelle de thèse est un dispositif qui favorise la mobilité des doctorants en développant la coopération scientifique entre des équipes de recherche française et étrangère. **L'étudiant en cotutelle effectue son travail sous le contrôle d'un directeur de thèse dans chacun des deux pays concernés.** Les deux directeurs de thèse s'engagent à exercer pleinement la fonction de tuteur auprès du doctorant ; leurs compétences sont donc exercées conjointement. **Le doctorant doit effectuer ses recherches dans les deux pays de la cotutelle selon des modalités établies par une convention.** Un accord-cadre ou un accord spécifique entre les établissements peut venir assouplir les conditions du bon déroulement de la thèse.

### Mise en œuvre et déroulement

Chaque cotutelle de thèse est mise en œuvre par une **convention liant deux établissements, dont l'un est nécessairement français.**

Les procédures et les règles sont celles du Doctorat français et celles du Doctorat dans le pays partenaire.

Les deux universités reconnaissent la validité de la cotutelle mise en place et celle du diplôme soutenu (grade de Docteur pour l'université française et diplôme équivalent pour l'université étrangère).

Concernant la délivrance du diplôme, il existe 2 possibilités :

- > L'étudiant reçoit un **diplôme de Docteur conféré conjointement** par les deux établissements. Le diplôme est mentionné sous ses deux appellations (par exemple : Doctorat en littérature française et *PhD in French Literature*).
- > L'étudiant reçoit **deux diplômes de Docteur** de chacun des établissements. Chaque diplôme porte alors la mention du diplôme spécifique à chaque établissement et mentionne le fait que la thèse a été faite en cotutelle et précise le nom de l'établissement partenaire.

**La thèse n'est soutenue que dans un seul des deux établissements partenaires,** sur décision des deux directeurs de recherche.

### Comment s'inscrire en cotutelle de thèse ?

Diplôme requis : grade de Master (300 ECTS), ou un diplôme admis en équivalence.

- > **Définir un sujet de thèse** en accord avec les 2 directeurs de thèse concernés.
- > **Faire une demande d'admission** auprès de l'École Doctorale française et de l'organisme équivalent à l'étranger.
- > **Faire établir, par les deux directeurs de thèse concernés, une convention de cotutelle en double exemplaire.** La rédaction de la convention de cotutelle est établie sous le contrôle formel de l'École Doctorale.

La convention peut être soit **une convention préexistante** entre les deux établissements concernés, soit **une convention conclue spécifiquement pour chaque thèse.**

- > Elle définit notamment les modalités administratives (frais d'inscription, durée du séjour dans l'établissement partenaire, les exigences pédagogiques du programme d'études du doctorant, le financement de la thèse, les conditions de la soutenance (date prévisionnelle, lieu, langue et composition jury de soutenance), et la délivrance du diplôme.
- > Elle garantit que le travail de recherche entre dans les œuvres protégées (*Art. L112-2 du Code de la propriété intellectuelle*).
- > S'inscrire administrativement dans les deux universités : la convention dispense le doctorant du paiement des droits d'inscription dans l'un des deux établissements (sur présentation d'un justificatif de paiement des droits universitaires dans l'autre université pour l'année concernée) et précise les conditions dans lesquelles une couverture sociale lui est assurée dans chacun des pays.

**En France, les demandes d'admission en cotutelle de thèse sont présentées par le directeur de thèse au directeur de l'École Doctorale.**

La liste des Écoles doctorales françaises, des laboratoires et des centres de recherche est accessible sur le site de l'Agence CampusFrance :

<https://doctorat.campusfrance.org>



Préparation d'échantillons dans un laboratoire du Centre d'études insulaires à Moorea, en Polynésie française.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS DE L'ALTERNANCE ?

- > Chaque année de préparation de la thèse, l'étudiant s'inscrit administrativement dans les deux universités et les droits d'inscription ne sont versés qu'à un seul établissement.
- > La couverture sociale, pendant la durée de la cotutelle, est assurée par un organisme dont le nom doit être spécifié dans la convention de cotutelle. Les modalités d'hébergement envisagées par l'étudiant dans l'établissement partenaire et le projet de financement (nature des aides demandées à l'initiative de l'étudiant) sont décrits précisément dans la convention.
- > La durée de préparation de la thèse se fait en alternance dans les deux pays (d'une durée minimum d'un an en France). La durée normale du Doctorat est fixée en France à 3 ans.
- > La publication, la valorisation et la protection du sujet de la thèse et des résultats de recherche sont assurées par les deux laboratoires d'accueil du doctorant, conformément aux procédures spécifiques à chaque établissement.

## MODALITÉS DE SOUTENANCE

Le jury de soutenance est désigné d'un commun accord par les deux universités partenaires. Il est composé sur la base d'une proportion équilibrée de membres de chaque établissement, dont les deux directeurs de thèse, et de chercheurs extérieurs aux établissements partenaires. Les frais de séjour du jury peuvent être remboursés ou pris en charge par l'université où a lieu la soutenance.

## DANS QUELLE LANGUE PRÉPARE-T-ON LA THÈSE ?

La langue de rédaction de la thèse et de soutenance est définie au préalable dans la convention de cotutelle internationale. Si la langue de rédaction n'est pas le français, un résumé substantiel doit être rédigé en langue française.

## DE QUELS DOCUMENTS ESSENTIELS A-T-ON BESOIN POUR S'INSCRIRE ?

L'inscription en doctorat se fait chaque année auprès de l'École Doctorale. La procédure est propre à chaque établissement.

- > *Curriculum Vitæ*.
- > Une copie des diplômes accompagnée d'une traduction certifiée conforme.
- > Le projet scientifique pour le travail de thèse.
- > L'attestation d'engagement concernant les financements (nature et montant) pour toute la durée de la thèse.
- > Au cours de la première année, les conventions de cotutelles signées par les deux directeurs et les deux universités, ou de l'École Doctorale. Un document type est en général téléchargeable sur le site de l'université ou de l'établissement.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- FRANCE, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse : [www.legifrance.gouv.fr/loda/id/](http://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/)

## COMMENT FINANCER SA COTUTELLE ?

Les étudiants étrangers qui s'inscrivent en thèse en France peuvent se renseigner sur la cotutelle de thèse auprès de l'Ambassade de France de leur pays d'origine. Dans la mesure où la thèse est réalisée en alternance dans les deux pays des établissements partenaires, la partie de la thèse effectuée en France peut être financée par le gouvernement français.

En France, le boursier bénéficie de la Sécurité sociale. La demande de bourse du gouvernement français pour la cotutelle de thèse est à retirer auprès de l'Ambassade de France du pays partenaire.

Les bourses du gouvernement français sont allouées par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, pour des études ou des stages en France. Il appartient aux candidats, quel que soit leur pays d'origine, de se renseigner au préalable sur les différentes bourses et leur obtention : conditions d'attribution, calendrier de sélection, dossiers à constituer.

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) > Services et formulaires > Espace étudiants > Étudier en France > Financer le projet/bourses

<https://campusbourses.campusfrance.org>  
> Niveau d'études > Doctorat

### > Programmes spécifiques de bourses pour une cotutelle de thèse

Différents types de financement sont disponibles pour financer une thèse. La durée moyenne de ces financements est de 3 ans.

Exemples :

- Le programme de bourses d'excellence Eiffel (volet Doctorat)
- Cofinancement de cotutelles doctorales en France : <https://campusbourses.campusfrance.org/#/program/1152>
- Programme Doctoral Franco-Mexicain/CONACYT : [www.conacyt.gob.mx/index.php/becas-y-posgrados](http://www.conacyt.gob.mx/index.php/becas-y-posgrados)
- DAAD - Bourses de cotutelle : [www2.daad.de](http://www2.daad.de) > Finding Scholarships > Research Grants - Bi-nationally Supervised Doctoral Degrees/Cotutelle



Fouilles systématiques sur le site du bassin d'Autun datant du Permien, près de la commune de Muse, en Saône-et-Loire.

## Le programme de bourses d'excellence Eiffel (volet Doctorat)

Ce programme, développé et financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), est destiné à soutenir l'attractivité des établissements français d'enseignement supérieur et de recherche et accompagner le projet d'études en France de profils internationaux d'excellence.

Les établissements qui présentent des candidats s'engagent impérativement à les inscrire dans la formation demandée s'ils obtiennent la bourse Eiffel.

Ce programme s'applique à 7 domaines disciplinaires :

### Sciences et techniques :

- > Biologie et santé
- > Transition écologique

- > Mathématiques et numérique
- > Sciences de l'ingénieur et de l'ingénierie

### Sciences humaines et sociales :

- > Histoire, Langue et Civilisation française
- > Droit et Science politique
- > Economie Gestion

Il finance des mobilités de 6 mois à 3 ans dans le cadre d'une cotutelle ou d'une codirection de thèse. Le programme Eiffel est un outil d'excellence mis à la disposition des établissements français pour soutenir l'attractivité de la recherche en France.

<https://www.campusfrance.org/fr/le-programme-de-bourses-eiffel>

Le financement de la formation doctorale est le plus souvent une condition requise pour l'admission dans une École Doctorale. Différents types de visa sont délivrés selon les modalités de financement du séjour. Les financements doivent couvrir les 3 années de la formation doctorale afin de permettre au doctorant de se consacrer à la recherche. L'École Doctorale est l'interlocuteur principal pour aider le futur doctorant à obtenir son financement.

**Le moteur de recherche des bourses de l'Agence CampusFrance propose plus de 430 types de financement pour un Doctorat :**  
[www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org) > Chercheurs > Doctorat > Financer son Doctorat

### Annuaire des Écoles Doctorales :

[www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org) > Chercheurs > La Recherche en France > Doctorat > Annuaire des Écoles Doctorales

## LES DOCTORATS EUROPÉENS CONJOINTS EUROPEAN JOINT DOCTORATES (EJD)

Dans le cadre des Actions Marie Skłodowska-Curie (MSCA) du programme Horizon Europe de l'Union européenne pour la Recherche et l'Innovation, les Doctorats conjoints (*European Joint Doctorates*) soutiennent la coopération internationale intersectorielle et interdisciplinaire dans la formation doctorale. Le doctorat conjoint ou plusieurs doctorats sont délivrés par les institutions partenaires. Les doctorants doivent être inscrits à un programme commun et être supervisés conjointement.

Les EJD offrent aux étudiants étrangers un financement, généralement d'une durée de 3 ans dans le pays d'accueil, pour une formation doctorale au sein d'un établissement d'enseignement supérieur européen membre d'un consortium regroupant au moins 3 établissements dans 3 pays différents.

Un établissement est désigné établissement coordinateur du cursus.

Chaque programme EJD possède ses propres critères de sélection, procédures d'admission et délais de traitement des inscriptions. Pour les modalités d'inscription et de mise en œuvre, durée du séjour dans le pays d'accueil, financement, obtention du diplôme, voir le site Actions Marie Skłodowska-Curie : <https://marie-sklodowska-curie-actions.ec.europa.eu/actions/doctoral-networks>

### À NOTER

Il existe également des Doctorats industriels européens (*Industrial Doctorates*) dans le cadre des Actions Marie Skłodowska-Curie. Ils forment des doctorants qui souhaitent développer leurs compétences et sortir du monde universitaire, en particulier dans l'industrie et les affaires.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- La recherche en France : *Doctorat, Mode d'emploi* : [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org) > Diplômes > Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs > Guides > [https://ressources.campusfrance.org/pratique/guides/fr/brochure\\_recherche\\_fr.pdf](https://ressources.campusfrance.org/pratique/guides/fr/brochure_recherche_fr.pdf)
- La formation doctorale en France : [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org) > Diplômes > Doctorat

	Mobilité	Inscription en Doctorat	Soutenance	Langue de la thèse	Financement spécifique	Diplôme obtenu
<b>Cotutelle de thèse</b>	Une Unité de Recherche française et une étrangère	Dans deux universités	Dans l'une des deux universités	Dans la langue définie par la convention Résumé en français	Pour les déplacements et la soutenance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• soit un <b>diplôme de Docteur conféré conjointement</b> par les deux établissements (diplôme conjoint)</li> <li>• soit <b>deux diplômes de Docteur</b> de chacun d'entre eux (double diplôme)</li> </ul>
<b>Codirection</b>	Au moins une Unité de Recherche française	Dans une université	Dans l'une des deux universités	Le plus souvent en français, mais parfois en anglais	Non	<b>Un doctorat Français</b>
<b>Les Doctorats Européens Conjoints</b>	Partenariat avec plusieurs Unités de Recherche dans le cadre d'un consortium européen régi par une convention	Dans chacune des universités prévues par la convention de mobilité	Dans l'université du directeur de recherche	Le plus souvent en anglais, mais chaque consortium possède ses propres modalités. Résumé en français	Montant spécifique à chaque programme	<b>Un diplôme commun de Doctorat, double ou multiple,</b> selon le programme choisi

### IMPORTANT :

Le terme « Unité de Recherche » peut désigner : un centre de recherche, une équipe d'accueil, un institut de recherche, un laboratoire, une Unité Mixte de Recherche, une unité propre de recherche, une unité de service et de recherche rattachée à une École Doctorale.

## LE VISA DU SÉJOUR DOCTORAL

Le type de visa dépend de l'organisation du séjour doctoral dans le cadre de la cotutelle internationale de thèse :

- **Visa long séjour (VLS) mention « Passeport talent – chercheur ».**  
Pour les doctorants étrangers bénéficiant d'un contrat doctoral en France.
- **Visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) - La carte de séjour pluriannuelle (CSP).**

Pour les doctorants non salariés, ce visa est accordé pour des études en France avec des moyens d'existence suffisants. La carte de séjour pluriannuelle est délivrée à la fin de la première année d'études en France avec une durée de validité de 2 à 4 ans, selon le cycle d'études.



© Christian Morel/JM9016/LISN

Recherche en Art et en Sciences sur l'interaction entre le mouvement et le son pour l'improvisation en danse.

## LE CONTRAT DOCTORAL

Si le doctorant est recruté dans le cadre d'un contrat doctoral, la convention de cotutelle internationale doit le mentionner.

Le **contrat doctoral de droit public** est un contrat ouvert à tous les étudiants en thèse. Il est d'une durée de 3 ans avec une rémunération d'un minimum garanti : un échelonnement annuel, de 2023 à 2026, permettra d'atteindre graduellement la somme de 2 300 euros en 2026. Identique pour tous les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, il est établi par l'École Doctorale. Ce contrat doctoral apporte toutes les garanties sociales d'un vrai contrat de travail, conforme au droit public et renforce la dimension d'expérience professionnelle de recherche attachée à la formation doctorale.

Le **contrat doctoral de droit privé** est un contrat ouvert à un salarié d'entreprise dont l'activité principale est la recherche (supérieure ou égale à 5/6<sup>e</sup> de la durée totale annuelle), et en adéquation avec son sujet de thèse. Une convention de collaboration entre l'employeur, le salarié doctorant et l'établissement accrédité de l'École Doctorale est établie précisant les conditions matérielles de réalisations du projet de recherche, la répartition du temps de présence chez l'employeur. Un contrat à durée déterminée (CDD) avec objet défini est conclu entre l'employeur et le salarié titulaire du Doctorat au plus tard 3 ans après l'obtention du diplôme national. Il permet une expérience professionnelle complémentaire pour faciliter sa transition professionnelle vers des postes permanents en recherche publique ou privée.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

Journal Officiel de la République Française, 2021.

Décret n° 2021-1233 du 25 septembre 2021 relatif au contrat doctoral de droit privé prévu par l'article L. 412-3 du Code de la recherche.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044099561>

## BON À SAVOIR

### La codirection de thèse

Lors d'une codirection de thèse, un doctorant a la possibilité d'effectuer ses travaux de recherche sous la responsabilité de deux directeurs de thèse. Les fonctions de directeur ou de codirecteur de thèse peuvent être exercées :

- ◆ Par des professeurs des universités et assimilés, ou par des enseignants de rang équivalent, de nationalité française ou étrangère, qui ne dépendent pas du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; par les personnels travaillant dans des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, habilités à diriger des recherches. En cela, la convention de codirection de thèse peut être établie entre deux universités françaises, deux Écoles Doctorales d'une même université, deux unités de recherche au sein d'une même École Doctorale.
- ◆ Par d'autres personnalités, titulaires d'un Doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le directeur de recherche, sur proposition du directeur de l'École Doctorale et après avis du conseil scientifique de l'établissement. Cette personnalité n'est pas nécessairement rattachée à une Unité de Recherche. Elle peut être de nationalité française ou étrangère.

La codirection de thèse, c'est :

- ◆ Un moyen de mutualiser l'expertise de deux directeurs et de deux unités de recherche. Le doctorant a la possibilité de recevoir des aides matérielles ou financières des deux Unités de Recherche et des deux Écoles Doctorales et peut être candidat aux offres de mobilités des deux services des relations internationales dont il dépendra.
- ◆ Un diplôme qui porte les noms et titres des deux directeurs impliqués dans la codirection.
- ◆ Une convention de codirection signée par les deux directeurs de recherche concernés, mais une seule inscription administrative. Le doctorant est tout de même rattaché à deux Unités de Recherche et/ou deux Écoles Doctorales.
- ◆ Une soutenance unique, généralement dans l'université dans laquelle l'étudiant fait son inscription administrative.
- ◆ Une thèse rédigée en français, hormis dans certaines Écoles Doctorales (qui acceptent les thèses rédigées en anglais, avec un résumé en français).

## Liens utiles

- Trouver une École Doctorale : <https://doctorat.campusfrance.org>
- Trouver un financement : [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org) > Chercheurs > Doctorat > Financer son Doctorat
- Convention CIFRE : Conventions industrielles de formation par la recherche sur le site de l'ANRT (Association nationale recherche technologie) : [www.anrt.asso.fr](http://www.anrt.asso.fr) > Former > CIFRE
- Accueil et associations des doctorants et chercheurs : > ADI (*Associazione Dottorandi e Dottori di Ricerca Italiani*) : [www.dottorato.it](http://www.dottorato.it) > Association Nationale des Docteurs ès Sciences (ANDèS) : [www.andes.asso.fr](http://www.andes.asso.fr) > Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) : <http://cjc.jeunes-chercheurs.org> > Eurodoc (*European Council of Doctoral Candidates and Junior Researchers*): [www.eurodoc.net](http://www.eurodoc.net) > Fondation Kastler : [www.fnak.fr](http://www.fnak.fr)
- > *National Association of Graduate-Professional Students* (NAGPS): [www.nagps.org](http://www.nagps.org)
- > *National Postdoctoral Association* (NAP): [www.nationalpostdoc.org](http://www.nationalpostdoc.org)
- > Precarios, Fédération des jeunes chercheurs : [www.precarios.org](http://www.precarios.org)
- > THESIS, Doktoranden-Netzwerk e.V. : [www.thesis.de](http://www.thesis.de)
- ABG, Association Bernard Gregory : [www.abg.asso.fr](http://www.abg.asso.fr)
- CNRS, Centre National de la Recherche Scientifique : [www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)
- EURAXESS, mobilité des chercheurs en Europe : <https://euraxess.ec.europa.eu>
- Information sur les visas : Consulats français à l'étranger, adresses, sites web et contacts : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/organisation-et-annuaire/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/organisation-et-annuaire/)
- Réseau national des collègues doctoraux (RNCD) : [www.rncdfrance.fr/accueil](http://www.rncdfrance.fr/accueil)
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)
- Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/)
- Thèses et sujets en ligne > Catalogue des Écoles Doctorales et thèses en ligne, stages : <https://doctorat.campusfrance.org> > Atelier National de Reproduction des Thèses - (ANRT) : [www.diffusiontheses.fr/anrt-catalogue-theses-doctorat.html](http://www.diffusiontheses.fr/anrt-catalogue-theses-doctorat.html) > Fichier central des thèses - Thèses.fr : [www.theses.fr/sujets/](http://www.theses.fr/sujets/) > L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL : <https://hal.science/> > SUDOC, Système Universitaire de Documentation - Agence bibliographique de l'enseignement supérieur : [www.sudoc.abes.fr](http://www.sudoc.abes.fr)

Retrouvez toute la collection des fiches disciplines scientifiques de la recherche dans l'espace documentaire sur le site de Campus France



Ressources documentaires

[www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)

> Chercheurs > La Recherche en France > Les Grandes Disciplines de la Recherche en France > Les « Fiches Recherche » de Campus France

